



Mon patron vend sa franchise au franchiseur

Par **sirdurr**, le **04/04/2011 à 22:16**

Bonjour,

Mon patron risque de vendre sa franchise au franchiseur. J'ai été magasinier vendeur pendant 3 ans et depuis 1 an il m'a demandé d'occuper le poste de directeur avec une augmentation de salaire(ce que j'ai accepté).Par-contre,il n'y a pas eu d'avenant a mon contrat j'ai toujours mon contrat de vendeur. Si le franchiseur me reprend ce sera certainement a un poste inférieur.

Mes questions:

- à t-il le droit?
- puis-je refuser de signer le contrat avec le franchiseur si mes conditions ne sont pas les memes?
- si je refuse,puis-je espérer toucher de l'assedic?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **04/04/2011 à 22:59**

Bonjour,

Il faudrait savoir quelle est la qualification figurant sur les feuilles de paie...

Par **sirdurr**, le **04/04/2011 à 23:19**

Bonjour,

Il est bien précisé sur ma fiche de paie "vendeur"
cordialement

Par **P.M.**, le **04/04/2011 à 23:36**

Il faudrait pouvoir prouver que vos fonctions ont évoluées et vos conditions de travail aussi...
Normalement votre contrat de travail subsiste suivant l'[art. L1224-1 du Code du Travail](#)

Par **sirdurr**, le **04/04/2011** à **23:56**

Merci beaucoup pour vos réponses !

j'aurais une autre question si possible?

Je fait 39h (35h + 4 suppl) depuis presque 4ans ches ce franchisé.

j'ai bien lu que le franchiseur pouvait me remettre à 35h.

Mais étant donné la durée depuis laquelle j'effectue ces heures supplémentaires, celles-ci peuvent-elles être considérées comme un acquis dans mon contrat de travail ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **05/04/2011** à **00:10**

Il faudrait savoir quel est l'horaire mentionné au contrat de travail 39 h ou 35 h car c'est celui-ci qui est applicable...